

TARIF

12B

CANADA'S
WONDERLAND

Licence pour faire jouer (exécuter publiquement) de la musique à Canada's Wonderland (un parc thématique au nord de Toronto, Ontario) et dans des établissements semblables

En bref

Période de la licence :
un an
(de janvier à décembre)

Redevance :
5,60 \$ par assistance
de 1 000 personnes
plus 1,5 % des coûts
d'exécution musicale par
des interprètes en personne

Date limite :
paiement de 50 % des
droits selon une estimation
de l'assistance et les coûts
d'exécution musicale le
30 juin. Solde payable le
1^{er} octobre

Formulaire de licence de
musique :
socan.ca/formulaire/12B

Calcul de la redevance :

5,60 \$ par assistance de 1 000 personnes les jours où de la musique est exécutée publiquement, chiffre arrondi au millier près plus 1,5 % des coûts d'exécution musicale par des interprètes en personne.

Les « coûts d'exécution musicale par des interprètes en personne » désignent les dépenses directes de toute nature (en argent ou autrement) payées par le titulaire de la licence ou en son nom pour tous les spectacles en direct durant lesquels de la musique est exécutée sur place. Ces coûts ne comprennent pas les dépenses pour les décors de scène, l'éclairage, le design du spectacle ou les costumes, ni les dépenses de rénovation, d'agrandissement, d'ameublement ou d'équipement.

Calculez votre redevance : socan.ca/calculatrice/12B

Si vous avez d'autres utilisations de musique, veuillez nous contacter ou essayez le Sélecteur de licence à socan.com.

SOCAN

Licenciés : 1.866.944.6224
licence@socan.com
socan.com

À des fins d'information seulement. Pour le texte complet du tarif, veuillez consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site socan.ca/fr/licensees/music-use ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur du Canada au www.cb-cda.gc.ca.